

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 241

17 mars 2005

SOMMAIRE

A&H MFG.CO., S.à r.l., Luxembourg.....	11529	Imprimerie Hengen, S.à r.l., Luxembourg.....	11522
ACN S.A., Marnach	11565	Inter Agri Europe, S.à r.l., Hesperange	11551
Aegean Foods, S.à r.l., Luxembourg	11551	International Society Marken Consultance (ISOM) S.A.H., Luxembourg	11560
Aerium FGG Capital, S.à r.l., Luxembourg.....	11523	International Society Marken Consultance (ISOM) S.A.H., Luxembourg	11566
Altamira Holdings S.A., Luxembourg	11564	Intrainvest S.A., Luxembourg	11567
Amaron Holding Luxembourg, S.à r.l.....	11568	Ivernest S.A., Luxembourg	11522
Amaron Holding Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg.....	11564	Jet Discount, S.à r.l., Rombach-Martelange.....	11560
Arcania S.A., Luxembourg	11566	Jopaco Holdings S.A., Luxembourg	11559
Arcus Investment (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg.....	11556	Kerschenmeyer Constructions, S.à r.l., Waldbre- dimus.....	11528
Benelux Distribution Matériel Textile, S.à r.l., Lu- xembourg.....	11561	Kerschenmeyer Constructions, S.à r.l., Waldbre- dimus.....	11529
Bermos S.A., Luxembourg	11553	Kletta Holding S.A., Luxembourg.....	11554
Blakeney Investors, Sicav, Luxembourg	11562	Kubang S.A., Luxembourg.....	11538
Burgan International Holding S.A., Luxembourg..	11565	Lanco, S.C., Luxembourg	11559
Café Boston, S.à r.l., Luxembourg	11555	Largo Holdings S.A., Luxembourg	11563
Calpine Energy Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg.....	11553	Lestrade International, S.à r.l., Luxembourg.....	11558
Castell Concept, Sicav, Luxembourg.....	11537	Lestrade International, S.à r.l., Luxembourg.....	11559
Caves du Port S.A., Luxembourg.....	11555	Lion Ventures S.A. Holding, Luxembourg.....	11567
Centauro Participations S.C.A., Luxembourg.....	11554	Luxcoiffe, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.....	11523
CHT, C & H Trading S.A., Bertrange	11544	Luxoplastic, S.à r.l., Luxembourg.....	11566
CP Premium Fund, Sicav, Luxembourg.....	11561	Mallard Holding S.A., Luxembourg	11555
Creastyl S.A., Luxembourg.....	11562	Marexbel S.A., Bertrange	11553
Creative Concept Company, GmbH, Luxembourg	11567	Mete S.A., Luxembourg.....	11555
Creative Concepts Holding S.A., Luxembourg....	11558	Micro Meca Flammes R.D. S.A., Luxembourg....	11568
Dendra Investments S.A., Luxembourg.....	11564	Motofin, S.à r.l., Luxembourg	11561
Englefield TBI - Luxembourg 1, S.à r.l., Luxem- bourg.....	11557	NSR Holding S.A., Luxembourg	11562
Euro Alpha Investments S.A.H., Luxembourg	11556	Octopus Mail Order, S.à r.l., Luxembourg.....	11552
Facette S.A., Luxembourg	11563	Odysée Financing S.A., Luxembourg	11559
Fibaco S.A., Luxembourg	11563	Pantalux S.A., Luxembourg.....	11552
Filtitlux S.A., Luxembourg	11553	Perseus S.A., Luxembourg	11563
Finbourg Finance S.A., Luxembourg	11533	Pictet International Capital Management, Sicav, Luxembourg.....	11566
Finmedical S.A., Luxembourg.....	11562	Pictet World Securities Fund, Sicav, Luxembourg	11561
Gestinvest S.A., Luxembourg	11564	Princess Acquisition S.A., Luxembourg.....	11568
Helado Investments, S.à r.l., Luxembourg	11547	Revi Kapital S.A., Luxembourg.....	11552
Hensjö International S.A.H., Luxembourg	11552	(La) Rivière Immobilière S.A., Luxembourg.....	11566
Icetek Holding S.A., Luxembourg	11554	Rocky Mountains Holding S.A., Luxembourg	11522

Roussel S.A., Luxembourg	11568	Touba Art S.A., Luxembourg	11554
S. T. Sharesmarket, S.à r.l., Luxembourg-Kirch- berg	11534	Tourareg S.A., Luxembourg	11541
Saxi Holding S.A., Luxembourg	11556	Trench Electric S.A., Luxembourg	11563
Sodalux S.A., Mertert	11551	Unicapital Investments II (Management) S.A., Lu- xembourg	11565
Soleo Holdings S.A., Luxembourg	11564	Unicapital Investments III (Management) S.A., Lu- xembourg	11565
Soparind S.A., Luxembourg	11555	Unicapital Investments (Management) S.A., Luxem- bourg	11562
Springbock Investments S.A., Luxembourg	11557	Uniholding S.A.H., Luxembourg	11567
Springbock Investments S.A., Luxembourg	11557	United Bargain S.A., Luxembourg	11546
Springbock Investments S.A., Luxembourg	11557	Usines Roboto, S.à r.l., Junglinster	11560
Stell@r S.A., Luxembourg	11558	Vontobel Europe S.A., Luxembourg	11560
Stell@r S.A., Luxembourg	11558	Zink Holding S.A., Luxembourg	11556
Strawberries S.A., Luxembourg	11567		
Tapiola S.A., Luxembourg	11568		
Telecenter S.A., Strassen	11560		

IMPRIMERIE HENGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 15.230.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Signature.

(104302.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

ROCKY MOUNTAINS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 16.204.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 20 septembre 2004 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat de Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie et de CO-SAFIN S.A., Administrateurs, et de Monsieur Noël Didier, Commissaire aux Comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'assemblée générale approuvant les comptes au 30 juin 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104357.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

IVERNEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 27.985.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 26 mars 2003, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Marie-Claire Zehren, démissionnaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 décembre 2004.

Pour IVERNEST S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06735. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107017.3/1017/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

LUXCOIFFE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, 12, place de l'Hôtel de Ville.
R. C. Luxembourg B 66.011.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01714, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Vettori.

(102569.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

AERIUM FGG CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 104.708.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth day of November.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LDV MANAGEMENT, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 96.644 having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

here represented by Ms. Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The object of the Company is:

a. to borrow and/or lend moneys, act as surety or guarantor in any other manner, and bind itself jointly and severally or otherwise in addition to or on behalf of others;

b. to incorporate, participate in, conduct the management of and take any other financial interest in other companies and enterprises;

c. to render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises;

d. to acquire, dispose of, manage and exploit real and personal property, including patents, marks, licenses, permits and other industrial property rights;

the foregoing whether or not in collaboration with third parties and inclusive of the performance and promotion of all activities which directly and indirectly relate to those objects, all this in the broadest sense of the terms.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of AERIUM FGG CAPITAL, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) does (do) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by LDV MANAGEMENT, S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2004.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
2. LDV MANAGEMENT, S.à r.l., prenamed, is appointed manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LDV MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet

a. d'emprunter et/ou de prêter des sommes d'argent, d'agir en tant que caution, garant ou autre, et de s'engager conjointement et solidairement, ou autrement en supplément à ou pour le compte de tiers;

b. de créer, de participer à, de gérer et de prendre des intérêts financiers dans d'autres sociétés ou entreprises;

c. de rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques ou de gestion à d'autres sociétés, personnes ou entreprises;

d. d'acquérir, de céder, de gérer et d'exploiter des biens personnels et immobiliers, y compris des brevets, des marques, des licences, des permis et tout autre droit de propriété industrielle;

ce qui précède peut être effectué en collaboration ou non avec des tiers, et comprend l'exécution et la promotion de toutes les activités directement ou indirectement y relatives, le tout étant compris dans le sens le plus large.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de AERIUM FGG CAPITAL, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

B. Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule personne qu'ils désigneront.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des autres associés représentant les trois quarts du capital social. Le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la suspension des droits civiques, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'est pas une cause de dissolution de la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par le ou les associés qui fixe(nt) la durée de son (leur) mandat. Il(s) est (sont) librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convoca-

tion spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, poursuites ou procédures auxquelles il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions, poursuites ou procédures il serait finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

LDV MANAGEMENT, S.à r.l., prénommée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société à raison de sa constitution est évalué environ à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqué, a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
2. LDV MANAGEMENT, S.à r.l., prénommée, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Martougin, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, vol. 145S, fol. 90, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 décembre 2004.

P. Bettingen.

(102028.3/202/319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

KERSCHENMEYER CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 33.571.

L'an deux mille quatre, le dix huit novembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

1. François Kerschmeyer, commerçant, né à Pétange, le 13 juin 1962, époux de Christiane Lurquin, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains;

2. Jorge Azenha Te, chef d'équipe, né à Figueira da Foz (Portugal) le 14 avril 1958, époux de Marília Cabete Soares, demeurant à L-3209 Bettembourg, 6, a Leischemer,

seuls actionnaires de KERSCHENMEYER CONSTRUCTIONS, S.à r.l, avec siège social à L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 33.571, constituée suivant acte Tom Metzler de Luxembourg-Bonnevoie en date du 18 avril 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 377 du 13 octobre 1990, modifiée suivant acte Paul Decker de Luxembourg-Eich du 31 mars 1998, publié au dit Mémorial, Numéro 499 du 7 juillet 1998, modifiée suivant acte sous seing privé du 4 juin 1999, publié au dit Mémorial, Numéro 578 du 27 juillet 1999, modifiée suivant acte sous seing privé du 12 octobre 2001, publié au dit Mémorial, Numéro 285 du 20 février 2002, modifiée suivant acte Frank Molitor de Dudelange du 23 octobre 2002, publié au dit Mémorial, Numéro 1739 du 5 décembre 2002, modifiée suivant acte Frank Molitor de Dudelange du 31 mars 2004, non encore publié au dit Mémorial.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils étendent l'objet social de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, ils modifient l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet

- a) l'exploitation d'une entreprise de construction, de voirie, d'excavation de terrain
- b) l'exploitation d'une entreprise de plafonnage et de façades avec vente des articles de la branche
- c) l'exploitation d'une agence immobilière
- d) l'exploitation d'une entreprise de nettoyage de bâtiment
- e) la promotion, l'achat, la vente, la location et la mise en valeur d'immeubles

ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement. Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Kerschenmeyer, J. Azenha Te, F. Molitor

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2004, vol. 889, fol. 57, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Sand.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 3 décembre 2004.

F. Molitor.

(102016.3/223/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

KERSCHENMEYER CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 33.571.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Molitor.

(102017.3/223/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

A&H MFG.CO., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 104.882.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the eighth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, undersigned.

There appeared:

THE FEIBELMAN TRUST 1987, having its registered office at 11, Baldwin Orchard Drive, Cranston, RI 02920 U.S.A. here represented by Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny (Belgium) by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to a single member company.

Art. 2. The company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in Luxembourg or other foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to any enterprise, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name A&H MFG. CO., S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty five euros) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of one of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The five hundred shares have been all subscribed, as follows:

THE FEIBELMAN TRUST 1987.....	500 shares fully paid up
Total:	500 shares

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12.500,- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand eight hundred euros.

Resolutions of the sole Shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr Jeffrey A. Feibelman, Company Director, residing at 110, Congdon Street, Providence, RI, 02906, USA, born in Providence (USA) on the 4th October 1948.
- Mr H. Jack Feibelman, Company Director, residing at 11, Baldwin Orchard Drive, Cranston, RI 02920, USA, born in Berlin (Germany) on the 25th November, 1920.

2) The address of the company is fixed in Luxembourg L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le huit décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

THE FEIBELMAN TRUST 1987, ayant son siège social au 11, Baldwin Orchard Drive, Cranston, RI 02920 U.S.A.; ici représenté par Monsieur Hubert Janssen, juriste demeurant à Torgny (Belgique) en vertu d'une procuration, agissant en sa qualité de mandataire spécial.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi à toutes entreprises de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut procéder à toutes opérations commerciales, techniques et financières, liées directement ou indirectement au sujets décrits ci-dessus, destinées à faciliter l'exécution de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: A&H Mfg. Co., S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les 500 parts sociales ont été souscrites et libérées comme indiqué ci-après:

-THE FEIBELMAN TRUST 1987	500 parts
Total:	500 parts

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros.

Décision de l'Associée Unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Mr Jeffrey A. Feibelman, Administrateur de Sociétés, demeurant à 110, Congdon Street, Providence, RI, 02906, USA, né à Providence (USA), le 4 Octobre 1948.

- Mr H. Jack Feibelman, Administrateur de Sociétés, demeurant à 11, Baldwin Orchard Drive, Cranston, RI 02920, USA, né à Berlin (Germany), le 25 Novembre, 1920.

2) L'adresse de la Société est fixé à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 95, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

J. Elvinger.

(103886.3/211/255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

FINBOURG FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 56.512.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société FINBOURG FINANCE S.A. qui s'est tenue en date du 18 novembre 2004 au siège social que:

Monsieur Geert J. Pieters ayant présenté sa démission d'administrateur de la société avec effet immédiat, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Robert Smeele, économiste, demeurant professionnellement à Zug (Suisse).

La ratification de la nomination de Monsieur Robert Smeele nommé en remplacement de Monsieur Geert J. Pieters ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur Geert J. Pieters seront mises à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06205. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104128.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

S. T. SHARESMARKET, S.À R.L., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 104.875.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the fifteenth of December.
Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FORT MANAGEMENT COMPANY S.A., a company with registered office at Hong Kong Bank Building, 6th Floor, Samuel Lewis Avenue, P.O. Box 6-4298, El Dorado, Panama, Republic of Panama,
here represented by its President Mr. Gérard Muller, economist, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

This appearing party intends to incorporate a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of Incorporation of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered Office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10, 1915 on commercial companies, of September 18, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the unipersonnelle status of the Company.

Art. 2. The object of the Company is to manage as a general partner (associé commandité) a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) to be incorporated under the name of S.T. SHARESMARKET ET CIE S.C.A.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations. The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of S.T. SHARESMARKET, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in Luxembourg-Kirchberg.
The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at fifteen thousand (15,000.-) euros (EUR), represented by one hundred and fifty (150) shares of a par value of one hundred (100.-) euros (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated August 10, 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the average balance sheet of the last three years and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of the same year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General Provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the member(s) shall refer to the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

All the shares have been entirely subscribed by FORT MANAGEMENT COMPANY S.A., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of fifteen thousand (15,000.-) euros (EUR) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2005.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred and twenty (1,720.-) euros.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following is appointed manager for an unlimited period and with power to bind the Company by his sole signature:

- Mr. Gérard Muller, economist, born on December 28, 1943 at Pétange, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

2) The Company shall have its registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

3) The Company decides to subscribe to one hundred (100) managing shares of the Luxembourg partnership limited by shares S.T. SHARESMARKET ET CIE S.C.A. which has to be set-up shortly. It is decided to give a power of attorney, with power of substitution, in this respect to subscribe and pay-up these managing shares, to determine the share capital of this company, to determine the contents of its articles of association and to effect the statutory appointments to Mr. Gérard Muller, prenamed.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the representative of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quinze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FORT MANAGEMENT COMPANY S.A., une société avec siège social au Hong Kong Bank Building, 6th Floor, Samuel Lewis Avenue, P.O. Box 6-4298, El Dorado, Panama, République de Panama, ici représentée par son Président Monsieur Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Laquelle comparante a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I. - Forme juridique - Objet - Denomination - Siège - Durée

Art. 1. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet de devenir associé commandité de la société en commandite par actions à constituer S.T. SHARESMARKET ET CIE S.C.A.

Elle pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra avoir toute activité industrielle ou commerciale de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société prend la dénomination de S.T. SHARESMARKET, S.à r.l..

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Kirchberg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille (15.000,-) euros (EUR), représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV.- Décision de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Souscription et libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par FORT MANAGEMENT COMPANY S.A., préqualifiée. Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de quinze mille (15.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cent vingt (1.720,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée et avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature:
 - Monsieur Gérard Muller, économiste, né le 28 décembre 1943 à Pétange, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
- 2) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
- 3) La Société décide de souscrire à cent (100) parts de commandité de la société en commandite par actions à constituer, S.T. SHARESMARKET ET CIE S.C.A. Il est décidé de donner pouvoir à Monsieur Gérard Muller, prénommé, avec pouvoir de substitution, de souscrire ces parts et de les libérer intégralement, d'arrêter le capital social de cette société, de déterminer le contenu de ses statuts et de procéder aux nominations statutaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Muller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 99, case 10. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(103906.3/230/227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

CASTELL CONCEPT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 75.925.

Le bilan au 31 juillet 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX02804, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2004.

Pour CASTELL CONCEPT

PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

M.-C. Lange / M. Berger

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

(103769.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

KUBANG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 104.874.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le neuf décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. RICARD LAKE PROPERTY INC, une société anonyme de droit panaméen ayant son siège social au Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C. Panama, Republic of Panama, Public Deed 2004 N° 11976,

2. Maître Michaël Dandois, né le 15 janvier 1971 à Messancy (B), Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

tous les deux ici représentés par Maître Antoine Meynial, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par deux procurations en date du 3 respectivement 9 décembre 2004.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elle seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding à constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de KUBANG S.A.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières négociables.

La Société peut également acquérir, créer, mettre en valeur et vendre tous brevets, ensemble avec tous droits y rattachés, et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, développer ces activités et brevets par qui et de quelle manière que ce soit, participer à la création, le développement et le contrôle de toutes sociétés.

La Société peut emprunter de quelque façon que ce soit, émettre des obligations et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

Les actions sont au porteur.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi modifiée du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois d'avril à 15.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2006.
3. Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et paiement

Les 100 actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions
1. RICARD LAKE PROPERTY INC, préqualifiée	99
2. M ^e Michaël DANDOIS, préqualifié	1
Total:	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées de la manière suivante:

A) par RICARD LAKE PROPERTY INC, préqualifiée, moyennant un apport en nature consistant en quatre-vingt-dix-neuf (99) actions représentant 99% des actions de la société de droit luxembourgeois TOURAREG S.A., avec siège social au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ayant un capital social total de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 9 décembre 2004 par MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l., réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ledit rapport conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base des vérifications mentionnées ci-dessus, nous estimons que la valeur de l'apport correspond au moins au nombre et à la valeur des 99 actions ayant une valeur nominale de EUR 310 chacune.»

B) par Maître Michaël Dandois, préqualifié, moyennant un versement en espèces d'un montant de trois cent dix euros (EUR 310,-), ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006:

(i) Maître Michaël Dandois né le 15 janvier 1971 à Messancy (B), Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

(ii) Maître Antoine Meynial, né le 06 février 1966 à Paris (F), Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

(iii) Monsieur Geoffrey Henri, né le 05 mai 1972 à Chenée (B), Expert-Comptable, demeurant professionnellement au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006:

FACTS SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B N° 98.790, ayant son siège social au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la Société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Droit d'apport

Etant donné que le présent apport en nature consiste en plus de 65% du capital social de TOURAREG S.A., une société constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exonération du droit d'apport.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Meynial, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, vol. 146S, fol. 15, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(103914.3/230/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

TOURAREG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 104.873.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le neuf décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. RICARD LAKE PROPERTY INC, une société anonyme de droit panaméen ayant son siège social au Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C. Panama, Republic of Panama, Public Deed 2004 N° 11976,

2. Maître Michaël Dandois, né le 15 janvier 1971 à Messancy (B), Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

tous les deux ici représentés par Maître Antoine Meynial, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par deux procurations en date du 3 respectivement 9 décembre 2004.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elle seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de TOURAREG S.A.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au déve-

loppement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société aura également pour objet à titre accessoire la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

Les actions sont au porteur.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi modifiée du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois d'avril à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2006.
3. Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et paiement

Les 100 actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions
1. RICARD LAKE PROPERTY INC, préqualifiée	99
2. M ^e Michaël Dandois, préqualifié	1
Total:	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées de la manière suivante:

A) par RICARD LAKE PROPERTY INC, préqualifiée, moyennant:

1. un apport en nature consistant en soixante-dix (70) actions représentant 70% des actions de la société de droit luxembourgeois NEOVALENS S.A., avec siège social au 66, route de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette, ayant un capital social total de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 30 novembre 2004 par MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l., réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ledit rapport conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base des vérifications mentionnées ci-dessus, nous estimons que la valeur de l'apport correspond au moins au nombre et à la valeur des 70 actions ayant une valeur nominale de EUR 310 chacune.».

2. un versement en espèces d'un montant de huit mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 8.990,-), ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

B) par Maître Michaël Dandois, préqualifié, moyennant un versement en espèces d'un montant de trois cent dix euros (EUR 310,-), ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006:

(i) Maître Michaël Dandois, né le 15 janvier 1971 à Messancy (B), Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

(ii) Maître Antoine Meynial, né le 6 février 1966 à Paris (F), Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

(iii) Monsieur Geoffrey Henri, né le 5 mai 1972 à Chenée (B), Expert-Comptable, demeurant professionnellement au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006:

FACTS SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 98.790, ayant son siège social au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 4, boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la Société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Droit d'apport

Etant donné que le présent apport en nature consiste en plus de 65% du capital social de NEOVALENS S.A., une société constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exonération du droit d'apport.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Meynial, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, vol. 146S, fol. 15, case 8. – Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(103919.3/230/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

CHT, C & H TRADING, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 5, rue Pletzer.

R. C. Luxembourg B 104.872.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le quatorze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Christiaan Edward Jansen, administrateur de sociétés, demeurant à Heikant 40, B-2270 Herenthout, agissant en tant que fondateur,

2) La société de droit anglais RIKNET LIMITED, avec siège social au 152, City Road, Kemp House, EC44 V 2NX Londres, Royaume Uni, enregistrée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 5199388, agissant en qualité de simple souscripteur,

ici représentée par son Directeur Monsieur Jean Pierre Riquet, conseil juridique et fiscal, demeurant au 17/1, rue Arnold Lanciers, B-6221 Saint-Amand.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de C & H TRADING, en abrégé CHT.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la

création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, mais principalement dans le secteur du négoce et de la location de jeux, de machines de jeux, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser son développement ou l'extension de ses opérations.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- €), divisé en trois cent vingt (320) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, e-mail ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, e-mail ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mercredi du mois de juin à onze heures à Bertrange, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve du respect des dispositions légales concernant les sociétés commerciales le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Christiaan Jansen, préqualifié,	110 actions
2) Riknet Ltd, préqualifiée,	210 actions
Total:	320 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (32.000,- €) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante euros (1.650,- €).

Assemblée Constitutive

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Christiaan Edward Jansen, administrateur de sociétés, né le 14 janvier 1948 à Wilrijk, demeurant à Heikant 40, B-2270 Herenthout, Président;
 - b) Monsieur Nico Alfred Jansen, administrateur de sociétés, né le 13 avril 1973 à Schoten, demeurant à Sint-Janstraat 44F, B-2200 Herentals; et
 - c) Monsieur Peter Maurice Jansen, administrateur de sociétés, né le 03 août 1961 à Schoten, demeurant à Churchillaan 72/11, B-2900 Schoten.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société de droit anglais Riknet Limited, avec siège social au 152, City Road, Kemp House, EC44 V 2NX Londres, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 5199388.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 5, rue Pletzer, L-8080 Bertrange.
- 6) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté à élire en son sein Monsieur Christiaan Edward Jansen, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué chargé de la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. E. Jansen, J. P. Riquet, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 8, case 7. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(103922.3/230/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

UNITED BARGAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 13.035.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2003, M. Christoph Kossmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2005.

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Marie-Claire Zehren, démissionnaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour UNITED BARGAIN S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03288. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103903.3/1017/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

HELADO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 104.888.

 —
 STATUTES

In the year two thousand and four, on the tenth day of December.

Before Us Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. - in abbreviated form MPI LUX S.A., with registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 5.524,

represented by Mr Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

by virtue of a proxy given on December 10th, 2004.

 The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, duly represented, intends to incorporate a «société à responsabilité limitée unipersonnelle», of which it has established the Articles of Incorporation as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered Office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the «unipersonnelle» status of the Company.

Art. 2. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of HELADO INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its registered Office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of its sole member or in case of plurality of members by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is formed for an undetermined period.

Title II.- Capital - Corporate units

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 125 (one hundred and twenty-five) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

Art. 7. Corporate units may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the corporate units are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the corporate units shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of corporate units representing at least three quarters of the rights owned by the survivors. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient freely distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the section XII of the law of August 10th, 1915 on «société à responsabilité limitée».

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the meeting of members.

Resolutions at members' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members representing more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three quarters of the Company's share capital.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from January 1st of each year to December 31st.

Art. 11. Each year, as of December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the corporate units they hold.

Title VII.- General Provision

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2005.

Subscription of payment

All the corporate units have been entirely subscribed by the company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. - in abbreviated form MPI LUX S.A., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.- (one thousand and five hundred euros).

Resolution of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, duly represented, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The manager of the Company, for an unlimited period, is:

- The company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 64.474.

The Company will be bound by the individual signature of its sole manager.

2) The registered office of the Company is fixed at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, duly represented, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party, duly represented, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the proxy holder signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. - en abrégé MPI LUX S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 5.524,

représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet d'accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières directement liées à la création, la gestion et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toutes activités sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet. La Société devra être considérée selon les dispositions applicables comme une «Société de Participations Financières».

La Société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de HELADO INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique de même que leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans ce cas, néanmoins, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transférées soit aux héritiers réservataires soit à l'époux survivant.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée des associés.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Art. 11. Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par la société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. - en abrégé MPI LUX S.A., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, dûment représenté, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

- La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474.

La Société sera engagée par la signature individuelle de sa gérante unique.

2) Le siège de la Société est fixé au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante, dûment représentée, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même comparante, dûment représentée, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite à la personne mandataire, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la personne mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Rozanski, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 91, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 décembre 2004.

T. Metzler.

(103925.3/222/261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

INTER AGRI EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hespérange, 304, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 77.032.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2004 a renouvelé le mandat du gérant et lui a donné décharge pour sa mission pour l'exercice clos au 31 décembre 2003:

- Madame Nicole Cubier, gérante, demeurant au 6, rue de Niederdonven, L-5401 Ahn.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004.

Pour INTER AGRI EUROPE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04056. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103752.3/833/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

SODALUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Mertert, Port de Mertert.

H. R. Luxemburg B 16.768.

—
Gemäss Gesellschafterversammlung vom 8. Dezember 2004 wurde betreffend des Prüfungskommissars folgendes beschlossen:

Die Versammlung nimmt den Vorschlag des Verwaltungsrates an, die FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l., 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, erneut zum Commissaire aux Comptes zu benennen. Das Mandat endet mit der Generalversammlung, die im Jahre 2005 stattfinden wird.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05672. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103765.3/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

AEGEAN FOODS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 94.694.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY

Signature

(103783.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

HENSJÖ INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 57.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg le 20 décembre 2004, référence LSO-AX05484, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2004.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(103772.3/050/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

REVI KAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 73.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg le 20 décembre 2004, référence LSO-AX05486, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2004.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(103776.3/050/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

OCTOPUS MAIL ORDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 89.257.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05490, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(103777.3/050/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

PANTALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 71.225.

Extrait des minutes du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 30 novembre 2004

Au conseil d'administration de PANTALUX S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de confirmer le mandat de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en qualité d'administrateur-délégué de la société, ce dernier pouvant engager la société, en toutes circonstances, par sa seule signature.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. / TCG GESTION S.A.

Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05108. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103838.3/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

BERMOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 75.264.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(103778.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

FILTILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.246.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue en date du 18 mai 2004

La démission de Monsieur Manuel Hack en tant qu'administrateur est acceptée. Décharge pleine et entière lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour. Est nommée nouvel administrateur Mademoiselle Caterina Scotti, professionnellement domiciliée au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2005.

Pour extrait sincère et conforme

FILTILUX S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103779.3/788/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

CALPINE ENERGY FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 82.987.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AX05117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(103780.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

MAREXBEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 43.397.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 29 novembre 2004 à 16.00 heures à Bertrange

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des Administrateurs et du Commissaire. La composition du conseil d'administration étant la suivante: Madame Chantal Troestler, Madame Alexandra Vanderniepen et Monsieur Jean-François Lints.

Le commissaire aux comptes étant: SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH «SRE» S.A.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2010.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

C. Troestler / A. Vanderniepen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05568. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103910.3/643/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

CENTAURO PARTICIPATIONS S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.505.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire en date du 16 juin 2004

Madame Adèle Di Iulio, employée privée, professionnellement domiciliée au 49, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, est nommée commissaire en remplacement de Monsieur Manuel Hack, commissaire démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Pour extrait conforme et sincère
CENAURO MANAGEMENT S.A.
Pour le Gérant
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05801. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103782.3/788/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

TOUBA ART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 83.922.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05195, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(103786.3/4287/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

ICETEC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 79.459.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 17 septembre 2004 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED, et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour ICETEC HOLDING S.A.
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX03881. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103787.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

KLETTA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 79.461.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 25 novembre 2004 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED, et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour KLETTA HOLDING S.A.
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX03882. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103793.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

CAVES DU PORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 82, Dernier Sol.
R. C. Luxembourg B 84.499.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05198, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(103789.3/4287/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

CAFE BOSTON S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 82, Dernier Sol.
R. C. Luxembourg B 84.498.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05201, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(103792.3/4287/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

SOPARIND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 68.523.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour Le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateur / Administrateur

(103794.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

MALLARD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 72.320.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 2 juin 2004 a élu comme administrateurs: Mr Össur Kristinsson, Mrs Björg Rafnar et Mr Bjorn Jonsson; comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour MALLARD HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04664. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103795.3/1021/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

METE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 97.491.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour Le Conseil d'Administration

Signatures

(103796.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

SAXI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 74.082.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 26 novembre 2004 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED, et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour SAXI HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX03883. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103799.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

ZINK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 79.694.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 29 septembre 2004 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED, et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour ZINK HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103802.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

ARCUS INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 69.044.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

P. Bartz / F. Nilles

Fondé de Pouvoir Principal / Sous-Directeur Principal

(103803.3/1183/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

EURO ALPHA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.979.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 1994, les mandats des Administrateurs Mme Romaine Lazzarin-Fautsch et M. Jean Bodoni ainsi que celui du Commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour EURO ALPHA INVESTMENTS S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03287. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103900.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

SPRINGBOCK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 64.472.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 29 avril 1998, acte publié au Memorial C n° 565 du 4 août 1998.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SPRINGBOCK INVESTMENTS S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(103944.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

SPRINGBOCK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 64.472.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 29 avril 1998, acte publié au Mémorial C n° 565 du 4 août 1998.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SPRINGBOCK INVESTMENTS S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(103946.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

SPRINGBOCK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 64.472.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 29 avril 1998, acte publié au Mémorial C n° 565 du 4 août 1998.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SPRINGBOCK INVESTMENTS S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(103948.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

ENGLEFIELD TBI – LUXEMBOURG 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.000,-.

Siège social: L-2012 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 98.425.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil de gérance du 15 décembre 2004 que le siège social de la société est transféré du 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 1, rue des Glacis, L-2012 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENGLEFIELD TBI - LUXEMBOURG 1, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05799. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103952.3/2460/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

STELL@R S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 102.921.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 septembre 2004

«Résolutions

1. Après autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date d'aujourd'hui, Monsieur Stéphane Corremans, (...), est nommé directeur technique de la société. Le conseil d'administration décide de lui conférer la gestion de toutes les affaires de la société conformément à l'article 10 des statuts.

2. Dans ce contexte, et conformément à l'article 9 des statuts, le conseil d'administration décide que la société est engagée en toutes circonstances par la signature seule du directeur technique ou du directeur technique en cosignature avec au moins un administrateur.»

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103874.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

STELL@R S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 102.921.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 septembre 2004

«Résolutions

1. L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Stéphane Corremans de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 27 septembre 2004.

2. L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Benoît Mariscal, (...), administrateur en son remplacement avec effet au 27 septembre 2004.

3. L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à nommer Monsieur Stéphane Corremans, (...), directeur technique en lui conférant la gestion de toutes les affaires de la société conformément à l'article 10, 2^e alinéa, des statuts avec effet au 1^{er} septembre 2004.»

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103873.3/607/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

CREATIVE CONCEPTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 80.628.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05724, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2004.

Signature.

(103885.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

LESTRADE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 81.954.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05879, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(103998.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

JOPACO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 26.637.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 septembre 2004, MM. Costouris, Michaelides & Co (Overseas) Grivas Digenis Avenue & Them. Dervis Corner, «Cosmo» building, 2nd floor, CY-1066 Nicosia, ont été nommés Commissaires aux comptes en remplacement de Grant Thornton, démissionnaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour JOPACO HOLDINGS S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03290. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103945.3/1017/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

ODYSSEE FINANCING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 103.149.

Par décision du Conseil d'administration du 19 octobre 2004, l'Administrateur EDITIS S.A., société anonyme, représentée par M. Alain Kouck, a été nommée Président du Conseil d'administration.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour ODYSSEE FINANCING S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03293. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103949.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

LESTRADE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 81.954.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05868, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(104001.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

LANCO, Société Civile.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 158, avenue Gaston Diderich.

DISSOLUTION

En date du 15 décembre 2004, les associés ont décidé à l'unanimité:

- 1) de dissoudre la société avec effet au 15 décembre 2004,
- 2) d'acter que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et
- 3) de déposer et conserver les livres et documents de la Société pendant la durée légale à B-1180 Bruxelles, avenue Albert Lancaster, n° 9, bte 4.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour LANCO, Société Civile

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05165. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104107.3/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

JET DISCOUNT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 13, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 101.443.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX03936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Signature.

(104025.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

VONTOBEL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxemburg, 1, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 78.142.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

J. Elvinger
Notaire

(104026.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

TELECENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8015 Strassen, 4, rue des Carrefours.
R. C. Luxembourg B 51.609.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05091, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(104030.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

USINES ROBOTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6118 Junglinster, 13, rue de Godbrange.
R. C. Luxembourg B 11.621.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 10 décembre 2004, réf. DSO-AW00085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

USINES ROBOTO, S.à r.l.

Signature

(104037.3/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

INTERNATIONAL SOCIETY MARKEN CONSULTANCE (ISOM) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 41.956.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 mars 2004, les mandats des Administrateurs MM. Guy Baumann, Jean Bodoni et Guy Kettmann ainsi que celui du Commissaire aux comptes Mme Isabelle Arend ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour INTERNATIONAL SOCIETY MARKEN CONSULTANCE (ISOM) S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03296. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103955.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

PICTET WORLD SECURITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.627.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Pour PICTET WORLD SECURITIES FUND

PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

M.-C. Lange / M. Berger

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

(104038.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

BENELUX DISTRIBUTION MATERIEL TEXTILE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.299.

Avec effet au 1^{er} janvier 2002, Monsieur Armand Bene a cédé 95 parts sociales qu'il détenait dans la société à Monsieur Marc Roussel, demeurant à F-69250 Montanay.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104039.3/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

CP PREMIUM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.825.

Le bilan au 31 mai 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

Pour CP PREMIUM FUND

PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

M.-C. Lange / M. Berger

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

(104041.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

MOTOFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 104.187.

Conseil de Gérance

A biffer:

L'ancienne adresse de Monsieur Philip Prescott, directeur de MOTOFIN, S.à r.l.: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg-Ville.

A inscrire:

La nouvelle adresse de Monsieur Philip Prescott: 111 Strand, London WC2R 0AG, United Kingdom.

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04916. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104120.3/1035/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

BLAKENEY INVESTORS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.637.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

Pour *BLAKENEY INVESTORS*
PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

M.-C. Lange / M. Berger

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

(104046.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

CREASTYL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 52.662.

Le bilan de liquidation au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX02997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2004.

Signature.

(104063.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

NSR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 30.031.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Signature.

(104064.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

FINMEDICAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 62.168.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05708, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Signature.

(104065.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

UNICAPITAL INVESTMENTS (MANAGEMENT) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.249.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

Pour *UNICAPITAL INVESTMENTS (MANAGEMENT) S.A.*
PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

M.-C. Lange / M. Berger

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

(104095.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

11563

PERSEUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 29.664.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AX06238, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

(104081.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

LARGO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 31.323.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AX06242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

(104082.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

FIBACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 22.178.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AX06245, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

(104083.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

FACETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 42.272.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AX06249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

(104085.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

TRENCH ELECTRIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 61.987.

—
Par décision du Conseil d'Administration du 2 juillet 2004, Monsieur Martin Stens, Paul Gossen Strasse 100, D-91052 Erlangen a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Marc Boughton, démissionnaire.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour TRENCH ELECTRIC S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03299. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104104.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

**SOLEO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. WELSTREET S.A.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 42.291.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AX06253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

(104086.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

DENDRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 53.445.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AX06258, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

(104087.2/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

GESTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 28.699.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AX06260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

(104089.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

**ALTAMIRA HOLDINGS S.A., Société Anonyme,
(anc. ALTAMIRA INVESTMENTS S.A.)**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 51.715.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AX06264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

(104091.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

AMARON HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 97.624.

En date du 1^{er} décembre 2004, le siège social est transféré du 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. van Denzen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06406. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104182.3/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

ACN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.
R. C. Luxembourg B 58.540.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06737, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104101.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

UNICAPITAL INVESTMENTS II (MANAGEMENT) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.606.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

Pour UNICAPITAL INVESTMENTS II (MANAGEMENT) S.A.

PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

M.-C. Lange / M. Berger

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

(104108.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

UNICAPITAL INVESTMENTS III (MANAGEMENT) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.360.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

Pour UNICAPITAL INVESTMENTS III (MANAGEMENT) S.A.

PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

M.-C. Lange / M. Berger

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

(104109.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

BURGAN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 83.806.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société BURGAN INTERNATIONAL HOLDING S.A. tenue au siège social de la société en date du 30 novembre 2004 que:

Messieurs Jonathan David Lyon, né le 25 janvier 1948 et Anthony Strover, né le 14 août 1943, sont nommés administrateurs en remplacement de Messieurs Ghasan Al Saleh et Faisal M. Al Radwan pour une durée de 6 ans.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Jonathan David Lyon,
- Anthony Strover,
- Victor Elvinger.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104275.3/304/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

PICTET INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.579.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Pour PICTET INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT

PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

M.-C. Lange / M. Berger

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

(104111.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

ARCANIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 83.128.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05615, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Signature.

(104239.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

LA RIVIERE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 80.897.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Signature.

(104243.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

LUXOPLASTIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 93.628.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Signature.

(104248.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

INTERNATIONAL SOCIETY MARKEN CONSULTANCE (ISOM) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.956.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 mars 2002, et avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social de la société a été converti de DEM 65.000,- en EUR 33.233,97. Le capital social est dorénavant fixé à EUR 33.233,97 (trente-trois mille deux cent trente-trois euros et quatre-vingt-dix-sept cents), divisé en 65 (soixante-cinq) actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour INTERNATIONAL SOCIETY MARKEN CONSULTANCE (ISOM) S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03297. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104115.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

STRAWBERRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 87.771.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05609, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Signature.

(104249.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

INTRAINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 51.878.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(104250.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

CREATIVE CONCEPT COMPANY, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 87.429.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05607, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Signature.

(104261.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

LION VENTURES S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 79.754.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05587, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Signature.

(104263.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

UNI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 31.745.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 14 avril 2004 à 15.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Jean Quintus, Koen Lozie et la société COSAFIN S.A., Administrateurs, et de M. Noël Didier, Commissaire aux Comptes, pour un terme venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05948. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104344.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

TAPIOLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.055.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(104277.3/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

PRINCESS ACQUISITION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 103.144.

Les comptes intermédiaires au 22 novembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05247, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Signature.

(104282.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

ROUSSEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 97.285.

Les comptes intermédiaires au 1^{er} décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05246, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Signature.

(104285.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

MICRO MECA FLAMMES R.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R. C. Luxembourg B 76.859.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Signature.

(104300.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

AMARON HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,-.

R. C. Luxembourg B 97.624.

En date du 14 octobre 2004, M. Jan Gustav Söderbäck, Mme Lutgarde Denys, M. Paul van Baarle et M. Patrick van Denzen ont démissionné de leur mandat de Gérant de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMARON HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l.

P. van Baarle

Gérant B

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06426. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104133.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.
